

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
 modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : La production animale

Objet de la prestation : L'exercice de l'activité de l'insémination artificielle chez les bovins (cahier des charges).

CONDITIONS D'OBTENTION

- Le respect des clauses du cahier des charges approuvé par l'arrêté du ministre de l'agriculture du 12 Février 2001

PIECES A FOURNIR

--

ETAPES DE LA PRESTATION

INTERVENANTS

DELAIS

-Retrait du cahier des charges	Celui voulant exercer l'activité	
- Dépôt du cahier des charges	Celui voulant exercer l'activité	
-Constat technique pour vérifier le respect des clauses du cahier des charges	L'arrondissement de la production animale	

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

--

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Arrêté du ministre de l'agriculture du 12 Février 2001 portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'insémination artificielle chez les bovins